|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/4BIS/2 |
| ORIGINAL : anglais |
| DATE : 11 février 2016 |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Reprise de la quatrième session**

**Genève, 21 – 24 mars 2016**

DÉCISION PRISE PAR L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L’OMPI
À SA QUARANTE‑SEPTIÈME SESSION CONCERNANT LE CWS, Y COMPRIS
LES QUESTIONS RELATIVES AU PLAN D’ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT[[1]](#footnote-2)

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa quatrième session tenue du 12 au 16 mai 2014, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) est convenu, le dernier jour, d’ajourner la session faute de consensus sur le projet d’ordre du jour (notamment sur le point 4 de l’ordre du jour) à l’issue des discussions informelles menées sur pratiquement tous les points de l’ordre du jour concernant les travaux techniques du comité. La présidente de la session a demandé au Secrétariat d’organiser des consultations informelles sur les questions en suspens jusqu’à ce qu’un accord soit trouvé sur le projet d’ordre du jour, de sorte que la session puisse de nouveau être convoquée afin d’adopter officiellement l’ordre du jour et de poursuivre conformément à la procédure formelle (voir les paragraphes 25 à 27 de l’annexe I du document WO/GA/46/7 Rev.).
2. À la session de septembre 2014 de l’Assemblée générale de l’OMPI, toutes les délégations qui ont pris la parole sont convenues de faire des efforts supplémentaires pour surmonter les difficultés concernant la reprise de la session du CWS afin que puissent être approuvées officiellement les conclusions sur les travaux techniques adoptées lors des discussions informelles à la quatrième session tenue en mai 2014. Depuis, M. l’Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama) (“facilitateur” et vice‑président du CWS) a mené de nombreuses consultations en vue de parvenir à un accord sur le projet d’ordre du jour de la quatrième session du CWS et de permettre ainsi une nouvelle convocation de cette session. Plusieurs propositions relatives au libellé du point 4 du projet d’ordre du jour ont été présentées par les coordonnateurs régionaux et les délégations intéressées. Cependant, comme il a été observé suffisamment tôt avant la session prévue du CWS qu’aucun consensus sur l’ordre du jour ne se dégagerait, le facilitateur a demandé au Secrétariat d’informer les États membres que la reprise de la quatrième session du CWS était reportée jusqu’à ce que les États membres trouvent un accord sur les questions en suspens (voir la circulaire C.CWS 52 datée du 24 mars 2015).
3. Aucun fait nouveau n’étant intervenu depuis mars 2015, la quatrième session n’avait pas repris lorsque le Secrétariat a dû établir un rapport du CWS en juillet 2015 pour la quarante‑septième session de l’Assemblée générale de l’OMPI. Le rapport présenté par le Secrétariat à l’Assemblée générale était un document contenant des informations sur les consultations informelles menées au sujet des questions en suspens du CWS et sur le fait que la quatrième session n’avait pas repris depuis son ajournement le 16 mai 2014. En outre, le rapport invitait instamment les États membres à prendre en considération l’importance et l’urgence de l’adoption de certains projets de normes de l’OMPI en suspens (voir le document WO/GA/47/13).
4. À la quarante‑septième session de l’Assemblée générale de l’OMPI, il a été décidé ce qui suit (voir les paragraphes 290 et 308 du document WO/GA/47/19) :

“L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note des ‘Questions concernant le Comité des normes de l’OMPI’ (document WO/GA/47/13).”

1. *Le CWS est invité à prendre note de la décision prise par l’Assemblée générale de l’OMPI à sa quarante‑septième session concernant le CWS.*

[Fin du document]

1. Ce point de l’ordre du jour est sans préjudice des positions des membres quant à la question de savoir si le CWS est concerné par le mécanisme de coordination du Plan d’action pour le développement. [↑](#footnote-ref-2)